



Meylan le 4 février 2020

Jean-Claude PEYRIN

jean-claude.peyrin@outlook.fr

Mesdames et Messieurs les membres du collectif « Meylan Notre Ville,

Je reprendrai la structure de votre document, et mes réponses seront des extraits des engagements de notre document programme, déjà rédigé, et qui sera présenté lors d'une réunion publique le 14 février à la Maison de la Musique, à laquelle vous serez les bienvenus.

Hier et aujourd'hui

Je voudrais rappeler l'attachement personnel que je porte à la concertation. Depuis 2001, j'ai conduit de nombreux projets en concertation avec les associations et les habitants. Mais de la piscine des Buclos aux Projets de Ville, la méthode de concertation s'est progressivement transformée. Les projets de ville (Acte 1 en 2009-2010, et Acte 2 en 2017) ont été co-construits avec les associations et les habitants, avec l'aide des services de la commune, et d'urbanistes experts. L'acte 2 a adopté le principe d'ateliers citoyens, se tenant sans les élus communaux. C'est à l'issue du processus que j'ai introduit la proposition de création d'une commission extra-municipale, qui a fait l'unanimité.

Malheureusement, le changement de majorité a bloqué cette dynamique.

Avec moi, le collectif « Pour Meylan » partage votre diagnostic sur la CEM.

Demain

1/Quels sont les 3 projets prioritaires pour la commune ? Pour quoi (le sens, la finalité de chacun d'eux) ? Comment et à quel(s) stade(s) de chaque projet comptez-vous impliquer les habitants dans une démarche de co-construction ?

Limitier un projet communal à 3 projets prioritaires est réducteur. Un projet communal est un tout. Pour ce qui nous concerne, notre projet s'appuie sur 8 piliers, qui incluent un grand nombre de projets, petits et grands.

Mais puisqu'il faut 3 priorités, nous mettrons en exergue :

1. La préservation et l'amélioration notre cadre de vie grâce à un urbanisme raisonné

- Révision du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUi),
- Renégociation du Plan Local de l'Habitat (PLH) afin de faire baisser l'obligation globale de construction
- Intégration de 15% de logements en Accession Sociale à la Propriété (ASP) dans les obligations du PLH
- Elaboration d'un nouveau Projet de Ville, qui préserve la structuration des quartiers.

- Rédaction d'un « Guide de recommandations architecturales et environnementales »
- Préservation des parcs, espaces verts, trames bleues, trames vertes, jardins partagés
- Augmentation des places de parking

2. La transition écologique sera au cœur de notre projet

- **Meylan Ville Nature, mais aussi Meylan Ville Végétale : élaboration d'un « Plan fraîcheur » :**
 - ✓ Création d'« îlots de fraîcheur » : sanctuarisation de l'ensemble de nos parcs ; espaces verts (Pré Vert, Ecrin vert ...) ; jardins partagés ; plan de reboisement.
 - ✓ Actions de « refroidissement » axées sur l'habitat : toitures et murs végétalisés ; immeubles-jardins ; végétalisation des parkings ; Plan Canopée sur les voiries (avec la Métropole) ; jeux d'eau.
- **Transition énergétique : un bouquet d'actions**
 - ✓ Un programme de rénovation/restructuration/reconstruction des bâtiments publics ; un Plan Pluriannuel d'Investissement (PPI) « Transition énergétique des bâtiments publics » : équipements sportifs, écoles, LCR, salles de réunions, Mairie. Avec un vision globale et de long terme.
 - ✓ Flotte verte pour les véhicules de la Mairie ; télétravail ; énergies renouvelables dans les établissements publics (photovoltaïque, solaire thermique, biomasse, ...)
- **Développement durable**
 - Labellisation de type ECOCERT dans les restaurant scolaires, les crèches, et les résidences pour personnes âgées (approvisionnement biologique, filières courtes, traçabilité des produits, réduction du gaspillage alimentaire, gestion des déchets, politique environnementale sur l'eau, l'énergie, les détergents, les emballages, la vaisselle). Extension des critères adaptables aux services communaux.
 - Actions en faveur de la biodiversité.
 - Ferme pédagogique dans la Plaine de la Taillat (Métropole)

3. Une ville solidaire qui prenne en charge tous les habitants, de la petite enfance au grand âge, en passant par les personnes porteuses de handicap, et celles en situation de précarité : un bouquet d'actions

Nous mettrons l'humain au centre de nos politiques.

Petite enfance, scolaire et périscolaire, jeunesse, personnes âgées, personnes en situation de handicap, familles, logement social, ferons l'objet de nombreuses actions renforcées ou nouvelles, trop longues à détailler. De même que les quartiers, la sécurité, le sport, la culture, le patrimoine, les commerces.

Une évocation à la Prévert de quelques-unes des actions : augmentation des places de crèches ; création d'espaces de jeux ; révision de la carte scolaire ; engagement citoyen des jeunes ; city stades ; guichet d'accueil et d'assistance à la Mairie pour les démarches administratives ; renforcement de la vidéoprotection ; résidence seniors services ; renforcement du programme d'accessibilité ; logement intergénérationnel ; accession sociale à la propriété (ASP) ; lutte contre la précarité énergétique ; aide aux associations ; haute qualité de service de la lecture publique ; augmentation de l'offre culturelle, artistique et patrimoniale, sur le site du Clos des Capucins ; travaux de rénovation et d'embellissement qualitatif des

quartiers ; préservation des commerces de proximité ; lutte contre le bruit ; lutte contre les moustiques ; propreté ...

La politique financière que nous avons menée de 2014 à 2017 a permis de désendetter la commune et de restaurer des marges de manœuvre importantes.

Nous pouvons donc envisager d'améliorer les services et de prévoir des investissements importants, **sans augmenter les taux d'imposition** de la commune pendant la durée du mandat. **Un mécanisme de contrôle sera instauré.**

2/Quelle place souhaitez-vous donner à la CEM ? Mission, gouvernance, composition, mode de recrutement, mode de fonctionnement, autonomie (dans la saisine des sujets traités et/ou dans l'appel ponctuel à des experts), etc. ?

Notre volonté est d'associer les Meylanais à toutes les grandes décisions pour porter ensemble la parole de Meylan. L'objectif est de défendre ensemble les intérêts de la commune et de ses habitants auprès des instances dont la commune dépend.

Pour cela, **la Commission Extra-Municipale, la CEM, sera bien entendu pérennisée.**

Elle verra son périmètre d'intervention élargi aux grands projets de la commune. Sa composition sera révisée et complétée. Son fonctionnement fera l'objet d'un règlement écrit.

La revitalisation de la CEM se fera en **co-construction avec les meylanais.**

Tout grand projet fera l'objet d'une saisine de la CEM.

Un fonctionnement ressemblant à celui de l'acte 2 du Projet de Ville peut être envisagé.

3/Selon quel(s) critère(s) considèrerez-vous avoir réussi votre mandat ? Quelle trace souhaiteriez-vous laisser ?

Notre ambition, n'est pas de laisser une trace, un monument, mais une ville où il fait bon vivre et où les habitants sont heureux de résider, avec des quartiers qui ont gardé leur caractère, dans un environnement végétal et urbain harmonieux.